

Conditions générales d'utilisation de la banque suisse de données hôtelières www.swisshoteldata.ch

1 Dispositions générales

Dans le but de simplifier la lisibilité des présentes conditions, seule la forme masculine a été utilisée pour les désignations de personnes.

1.1 Introduction et but

La banque suisse de données hôtelières est le guide des hôtels le plus complet de la Suisse. Cette nouvelle plateforme a été créée par hotelleriesuisse conjointement avec Suisse Tourisme et STC dans le cadre d'un projet Innotour. La stratégie de la banque suisse de données hôtelières obéit au principe du guichet unique, c'est-à-dire que toutes les informations hôtelières importantes, telles que les données d'adresse, les renseignements sur les infrastructures et les prestations de services mais aussi les photos et les textes, peuvent être gérés par l'hôtelier sur une seule plateforme, évitant ainsi les actualisations multiples et réduisant les frais de gestion des données. Le but est de réunir dans cette banque de données tous les établissements hôteliers de la Suisse, quelle que soit l'association à laquelle ils appartiennent, de même que tous les partenaires touristiques, en particulier les organisations touristiques régionales et locales ainsi que les associations régionales.

Les parties contractantes s'unissent dans le but d'exploiter, avec la coopération des hôtels et d'autres partenaires, une vaste banque suisse de données hôtelières qui est mise, sur demande, à la disposition de certains prestataires touristiques. La banque suisse de données hôtelières est une plateforme attrayante pour actualiser et traiter les données de base et les données source des hôtels.

1.2 Parties contractantes et conclusion du contrat

Les parties contractantes sont :

- hotelleriesuisse en tant qu'exploitante de la banque suisse de données hôtelières,
- l'hôtel qui, en tant qu'utilisateur de la banque suisse de données hôtelières, gère ses propres données de base.

Le contrat est réputé conclu avec le premier Login dans la banque suisse de données hôtelières, par lequel l'hôtel confirme avoir lu, compris et accepté les présentes conditions générales (CG).

1.3 Champ d'application

1.3.1 Champ d'application personnel

Les présentes conditions s'appliquent aux parties contractantes et à leurs représentations ainsi qu'à toutes les personnes et à tous les collaborateurs de l'hôtel qui traitent les données de base dans la banque suisse de données hôtelières.

1.3.2 Champ d'application matériel et fonctionnel

Avec le premier Login dans la banque suisse de données hôtelières, l'hôtel en tant que partie contractante reconnaît que les données hôtelières qui ont migré d'une base de données existante vers la banque suisse de données hôtelières sont également soumises aux dispositions des présentes conditions générales.

1.4 Accès à la banque suisse de données hôtelières

Après examen du formulaire d'inscription par hotelleriesuisse, l'hôtel obtient un accès nominal à la banque suisse de données hôtelières, protégé par un mot de passe personnel, transmissible uniquement à l'intérieur de l'établissement. Les demandes d'admission dans la banque suisse de données hôtelières peuvent être refusées sans indication de motif. Pour les hôtels dont les données source et données de base ont été transférées d'une base de données existante vers la banque suisse de données hôtelières, l'accès sera généré automatiquement et communiqué à l'hôtel par email.

2 Contenu de la banque suisse de données hôtelières

La banque suisse de données hôtelières distingue deux catégories de données.

- Données source : données qui ne peuvent être traitées, actualisées, téléversées ou entrées que par hotelleriesuisse
 - Classification hotelleriesuisse
 - Autres classifications
 - Labels
 - Organisations, groupes hôteliers
 - Géolocalisation
- Données de base : données qui peuvent être traitées, actualisées, téléversées ou entrées aussi bien par l'hôtel que par hotelleriesuisse:
 - Données d'adresse, contact
 - Images
 - Bâtiment, services
 - Prix indicatifs en CHF
 - Infrastructures dans l'hôtel / le périmètre de l'hôtel, dans la localité
 - Cartes de crédit
 - Banquet / séminaire
 - Textes
 - Nombre de chambres et de lits

Les données source et les données de base peuvent être complétées, modifiées, supprimées et utilisées (chiffre 3.2) par hotelleriesuisse dans le respect de la loi sur la protection des données.

3 Droits s'appliquant à la banque suisse de données hôtelières et à ses contenus

3.1 Droits de propriété

Les données source traitées par hotelleriesuisse sont la propriété d'hotelleriesuisse.

Les données de base mises à la disposition de la banque de données par les hôtels restent la propriété de l'hôtel concerné. L'hôtel en tant que partie contractante garantit qu'aucune tierce personne ne peut faire valoir de droits sur les données de base (en particulier concernant les fichiers d'images).

3.2 Droits d'utilisation

L'hôtel en tant que partie contractante concède à hotelleriesuisse un droit d'utilisation sans restriction, de durée illimitée et gratuit (en particulier chiffre 5) des données

de base selon chiffre 2 des présentes conditions. Le droit d'utilisation comprend aussi un droit de sous-licence, payant ou gratuit.

Le preneur de sous-licence est en principe autorisé à transmettre des données de base ou des données source selon chiffre 2 à des demandeurs de données supplémentaires (p. ex. via API), mais il doit obtenir au préalable l'accord écrit d'hotelleriesuisse. La condition étant que les destinataires supplémentaires soient identifiables et connus d'hotelleriesuisse.

hotelleriesuisse communique régulièrement aux établissements hôteliers les nouveaux preneurs de sous-licence et donne des informations sur un transfert éventuel de données par lesdits preneurs.

Les établissements hôteliers peuvent à tout moment interdire à un preneur de sous-licence d'effectuer un transfert supplémentaire de données. Il suffit de restreindre en conséquence les groupes de demandeurs dans la banque de données hôtelières (voir chiffre 5).

3.3 Droits immatériels

hotelleriesuisse est propriétaire des droits sur le design et le front-end (framework) de la banque suisse de données hôtelières www.swisshoteldata.ch.

4 Obligations de l'hôtel

L'hôtel est responsable de l'exactitude, du contenu et de la gestion des données de base. Cela vaut en particulier pour la description de l'hôtel en français, allemand, italien et anglais, pour les images de haute qualité, pour les renseignements sur les infrastructures et pour les prix indicatifs. hotelleriesuisse se réserve le droit de refuser la mise en ligne des données de base si la qualité de ces dernières n'est pas suffisante ou ne correspond pas au niveau requis.

5 Utilisation et diffusion des données

hotelleriesuisse est autorisée à utiliser les données mises à disposition de la banque de données (chiffre 2) pour le portail, les documents et les buts ci-dessous (chiffre 3.2) :

- www.swisshotels.com
- Publications
- Brochures
- Annonces
- Activités de marketing
- Travail médiatique

Toutes les données saisies dans la banque suisse de données hôtelières sont à la disposition d'hotelleriesuisse mais aussi de Suisse Tourisme et de STC aux fins mentionnées plus haut. D'autres partenaires comme les associations régionales, les organisations touristiques régionales et locales, les prestataires touristiques de même que les plateformes de réservation et d'évaluation nationales et internationales peuvent également demander un accès à la banque de données hôtelières. hotelleriesuisse décide au cas par cas quelles données seront fournies au demandeur.

L'hôtel en sa qualité de partie contractante a la possibilité de limiter la distribution des données à certains groupes

d'utilisateurs. Deux exceptions s'appliquent toutefois à cette restriction possible :

- hotelleriesuisse peut en tout temps accéder et utiliser toutes les informations disponibles.
- Les données source ainsi que les données d'adresse selon chiffre 2 sont mis à la disposition de tous les utilisateurs de la banque suisse de données hôtelières.

Les mutations touchant les groupes d'utilisateurs ne s'appliquent que pour l'avenir et n'ont pas d'effet rétroactif.

6 Responsabilité

L'hôtel en tant que partie contractante est autorisé à modifier lui-même les données de base dans la banque suisse de données hôtelières via un accès protégé par un mot de passe. Dans un tel cas, la responsabilité de l'exactitude des données est reportée sur l'hôtel. hotelleriesuisse ne peut s'engager à en certifier ou en attester (également vis-à-vis de tiers) l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité. hotelleriesuisse décline toute responsabilité quant aux dommages directs ou indirects, en cas de manque à gagner, d'interruption de services ou de perte de programmes ou de données, pouvant survenir lors de l'utilisation de la banque suisse de données hôtelières. Si les données source ou les données de base sont contenues dans un contrat hôtelier ou des contrats analogues, hotelleriesuisse décline toute responsabilité quant aux éventuels dommages directs ou indirects qui pourraient en résulter pour le client de l'hôtel ou l'hôtel lui-même. Un recours du client de l'hôtel ou de l'hôtel lui-même contre hotelleriesuisse est expressément exclu.

hotelleriesuisse ne peut pas être tenue responsable des problèmes techniques ou autres, en particulier dus à une surcharge du réseau, qui empêcheraient l'hôtel d'accéder à la banque suisse de données hôtelières.

7 Dispositions finales

7.1 Clause salvatrice

Si tout ou partie d'une disposition des présentes conditions est ou devient nulle ou invalide, la validité des autres dispositions des présentes conditions n'en est pas affectée. La disposition partiellement ou totalement invalide est remplacée par une disposition valide qui correspond dans toute la mesure du possible à l'esprit et au but de la disposition invalide. Il en va de même au cas où un sujet qui devrait être régi par les présentes conditions ne le serait pas.

7.2 For et droit applicable

Le for exclusif pour tous les litiges découlant des présentes conditions et en lien avec celles-ci est Berne. Seul le droit suisse est applicable.

7.3 Résiliation du contrat

hotelleriesuisse est autorisée, après avertissement écrit, de dénoncer le contrat avec l'hôtel dans un délai d'un mois, en particulier si l'hôtel ne remplit pas ses obligations selon chiffre 4. Le même droit est garanti à l'hôtel s'il n'était pas d'accord avec d'éventuelles modifications des conditions ou s'il peut faire valoir des motifs importants justifiant une annulation du contrat. Le contrat prend fin par résiliation écrite.

Les hôtels qui sont affiliés à hotelleriesuisse sont obligatoirement enregistrés dans la banque suisse de données hôtelières avec les données source et données de base les concernant.

7.4 Modifications des CG

Les modifications des présentes conditions sont réputées acceptées par l'hôtel si elles lui ont été communiquées par écrit et que l'hôtel n'a pas résilié le contrat dans un délai de deux semaines calendaires selon le chiffre 7.3.

7.5 Protection des données

Les parties contractantes traitent les données de la banque suisse de données hôtelières dans le respect de la loi fédérale sur la protection des données. hotelleriesuisse déclare la collecte des données conformément à l'art. 11a de ladite loi.

Version 1.2 du 15 septembre 2017